

Pré-orienter les élèves en
SEGPA

QU'EST-CE QUE LA SEGPA ?

- [circulaire 2015-176 du 28/10/2015](#)
- [arrêté du 21/10/2015](#)

Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SECTION

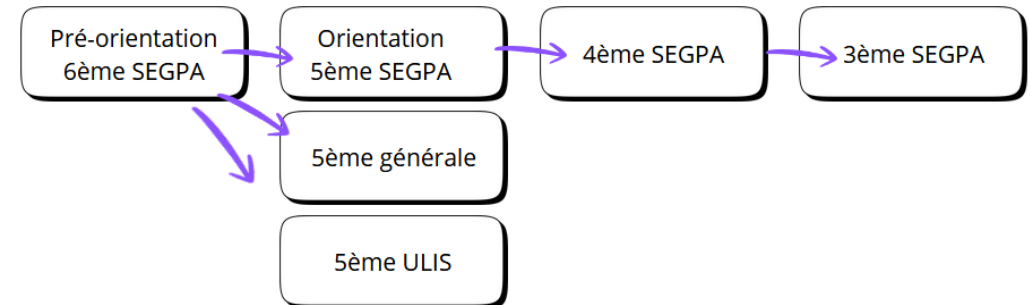
Structure au sein d'un collège plus inclusif pour les élèves en grande difficulté scolaire.
Possibilité d'inclusions individuelles dans les classes ordinaires pour une ou plusieurs disciplines.
Objectif : poursuivre les enseignements du cycle de consolidation.

ENSEIGNEMENT GENERAL ADAPTE

Basé sur les programmes du collège
Par des enseignants spécialisés
Maximum 16 élèves
Suivi individualisé
Modules d'aide spécifique

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Assuré par PLP (Professeurs de Lycée Professionnel)
Dès la 4ème SEGPA ils découvrent différents champs professionnels proposés au sein des plateaux techniques de la SEGPA et de stages professionnels



► Projet professionnel élaboré en 4 ans débouchant sur une qualification de niveau 3 (CAP)



CRITERES DE PRE-ORIENTATION

Résultats scolaires

- Difficultés graves et persistantes malgré les aides apportées
- Ne maîtrise pas toutes les compétences de cycles 2.
- Lacunes importantes dans l'acquisition des compétences de cycle 3

➤ niveau global CE2

Fonctions cognitives

- Difficultés d'accès à l'abstraction
- Besoin de manipuler, de passer par du concret
- Mémoire de travail fragile

Fonctions exécutives

- S'ENGAGER :
 - peu de motivation
 - peu de compréhension du but de la tâche
- SAVOIR COMMENT AGIR :
 - peu de stratégies
 - choix des stratégies peu efficaces
 - stratégies non transférables
- AGIR : capacités ne permettant pas de comprendre ou d'exécuter une tâche.

Effizienz intellectuelle

- Perturbations qui peuvent être surmontées sur plusieurs années
- Image dévalorisée de soi : nécessité de restaurer l'estime de soi, de se mettre en projet



LA SEGPA NE S'ADRESSE PAS AUX ELEVES

- qui peuvent tirer profit de la mise en accessibilité des apprentissages (PPRE, PAP)
- qui ont un retard de développement intellectuel
- qui ont des difficultés directement liées à :
 - la compréhension de la langue française (élèves allophones)
 - des troubles du comportement
 - des TSLA (Troubles Spécifiques de la Langue et des Apprentissages)
 - une maladie chronique, psychique

LE MAINTIEN N'EST PLUS UNE CONDITION

INSTANCES

Élève avec PPS
Déjà notifié par la MDA

Élève sans PPS
GEVASCO 1^{ère} demande

Elève sans PPS
Aucune notification MDA

ET



Saisir en parallèle la CDOEASD et la MDA pour la demande de pré-orientation SEGPA et leur transmettre le dossier.

La MDA étudie 1-les demandes de compensations, 2- les demandes de pré-orientation SEGPA. Si elle rejette les compensations, elle notifiera de saisir la CDOEASD pour une demande de pré-orientation SEGPA. Risque de retarder le dossier d'un an.

- Si AESH demandée, la SEGPA ne sera pas évaluée.
- Si autres compensations (ex : MPA) acceptées, la SEGPA sera évaluée et possiblement acceptée.

Indiquer sur :

- le GEVASCO : « CDOEASD saisie »
- le CR d'Equipe Educative « MDA saisie »

MDA

Maison
Départementale de
l'Autonomie

CDOEASD

Commission
D'Orientation des
Enseignements
Adaptés du Second
Degré

MÊMES CRITERES D'ORIENTATION

DEMARCHES

CM1

- Le conseil des maîtres évoque les difficultés scolaires graves et persistantes malgré les aides apportées.
- L'enseignant rencontre la famille pour en parler.
- Solliciter le psychologue pour qu'il réalise un bilan avec l'accord de la famille pour éclairer l'éventuelle proposition de pré-orientation. Le bilan peut se faire après les évaluations SEGPA.
- Inviter la famille et l'élève à participer aux journées portes ouvertes des SEGPA (à partir de janvier).

1^{er} trim CM2

- L'élève passe les évaluations SEGPA.
- Le directeur organise une Equipe Educative.
- Constitution du dossier de demande de pré-orientation.

Janv CM2

- Le directeur d'école transmet les éléments du dossier à la CDOEASD en suivant la circulaire transmise en septembre/octobre.
- Le psychologue transmet le CR de bilan psychologique à la CDOEASD et la synthèse à l'IEN de circonscription qui le demande.
- PIECE 1 (saisine) : si la famille est défavorable au projet, le dossier ne sera pas étudié.
- L'IEN de circonscription formule un avis à la CDOEASD.

DOSSIER PIECES

1

Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré

Pièce n°1
Renseignements administratifs
Demande de pré-orientation
vers les enseignements adaptés
pour les élèves qui n'ont pas de notification MDA

Élève	
NOM :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe :
Classe :	
Lieu de résidence de l'enfant :	École :
<input type="checkbox"/> Parents	Nom :
<input type="checkbox"/> Parent 1	Commune :
<input type="checkbox"/> Parent 2	
<input type="checkbox"/> Garde alternée	
<input type="checkbox"/> Famille d'accueil	
Date de la demande :	
Coordonnées actualisées	
Préciser la raison de l'absence Parent 1 ou 2 (décès, enfant non reconnu à la naissance...) Si les parents sont séparés, une PIÈCE N°1 par parent	
Parent 1	Parent 2
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse postale :	Adresse postale :
Tél. fixe :	Tél. fixe :
Tél. mobile :	Tél. mobile :
Mail (obligatoire) :	Mail (obligatoire) :
Famille d'accueil ou structure d'accueil	
Service social responsable de l'enfant	
NOM :	NOM du service :
Prénom :	Nom(s) du ou des référents de l'élève :
Adresse postale :	Adresse postale :
Tél. fixe :	Tél. fixe :
Tél. mobile :	Tél. mobile :
Mail (obligatoire) :	Mail (obligatoire) :

2

Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré

Pièce n° 2
COMPTE-RENDU D'EQUIPE EDUCATIVE
Avec présence d'un représentant légal

Établissement scolaire (Cachet de l'établissement)	Élève
	NOM : (En majuscules)
	Prénom :
	Né(e) le :
	Sexe :
	Niveau de classe :
Feuillelet rédigé par :	
Qualité :	
Date :	
PARTICIPANTS A L'EQUIPE EDUCATIVE	
Nom-Prénom	Qualité

3

ACADÉMIE DE RENNES
Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan
Élève
Élève
Élève

Documents d'évaluation pour
pré-orientation E.G.P.A.
en CM2

Evaluations pour pré-orientation EGPA, Académie de Rennes

4

Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré

Pièce n° 4
Bilan pédagogique et éducatif

Année scolaire en cours
Complété le : / / 20....

NOM :	Prénom :	Date de naissance :	Sexe :
Scolarité actuelle			
Établissement :	Classe :	Enseignant ou professeur principal :	
Élève précédemment maintenu dans un cycle? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, quel niveau ?			
Cocher une case en fonction du niveau de maîtrise de l'élève (en référence aux programmes du Cycle 3) Compléter par une observation nécessaire si 1 ou 2 est coché.			
Maîtrise: 1-insuffisante 2-fragile 3-satisfaisante 4-très satisfaisante			
1. LES LANGAGES POUR PENSER ET COMMUNIQUER			
1.1 COMPRENDRE, S'EXPRIMER en utilisant la LANGUE FRANÇAISE À L'ORAL ET À L'ÉCRIT			
DIRE			
L'élève est capable de :			
de parler, communiquer, argumenter à l'oral de façon claire et organisée	1	2	3
Écrire son niveau de langue et son niveau à la situation			
Répondre à une question par une phrase complète à l'oral			
Écrire et lire en français de façon autonome			
LIBRE			
L'élève est capable de :			
lire seul, écouter, lire un texte avec des mots connus ou inconnus	1	2	3
Lire avec des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse, adaptés à son âge			
Comprendre le sens global d'un texte			
Écrire des textes personnels dans des genres documentaires et en respectant une orthographe, une ponctuation, une présentation.			

5

5	N°5a : PPRE 24/25	PPRE 2024/25 et 2025/26 ou document explicitant la mise en accessibilité des apprentissages
	N°5b : PPRE 25/26	
	N°5c : EVALUATIONS REPERES CM1 et CM2	préciser la consigne et l'éventuelle aide apportée.
	N°5d : travaux de l'élève	
	N°5e : livrets / bulletins scolaires	
N°5f : bilan RASED	si en place	
N°5g : PAP, PAI	si en place	

6

Compte-rendu du bilan psychologique

7

Bilans (para) médicaux

DOSSIER PIECES

N° de la pièce		CONTRAINTES ET EXPLICITATIONS
	Respect du format Il permet : - une vérification rapide des 230 dossiers (1er et 2nd degré) par la coordonnatrice COOEASD. - une accessibilité rapide et une lecture facilitée par les membres siégeant à la commission.	
1	Documents des représentants légaux	<p><u>Mail obligatoire</u> : les décisions et les notifications de pré-orientation / d'affectation seront envoyées par mail.</p> <p>Raison de l'absence d'un responsable légal / 1 document par représentant légal en cas de séparation : éviter qu'un représentant légal empêche l'autre représentant légal de donner son avis et d'avoir accès aux informations.</p> <p><u>Déposés avant les autres pièces</u> afin de connaître le nombre de demandes, d'organiser les commissions et de saisir les renseignements dans une base.</p>
2	Compte-Rendu d'Equipe Educative de l'année scolaire en cours	<p>- Une équipe éducative doit absolument être réunie avant une orientation selon le Décret 91 - 383 du 22 avril 1991 modifié par le décret n° 2005-1014 du 20 août 2005</p> <p>- <u>de l'année scolaire en cours</u> : il est très important de finaliser le projet de pré-orientation SEGPA avec la famille, suite au bilan psychologique et au passage des évaluations EGPA.</p> <p>- <u>signé par un représentant légal</u> : la présence d'un représentant légal ou de son représentant est obligatoire.</p>
3	Livret académique EVA EGPA CM2	<p>- <u>le livret élève : corrigé et annoté</u> par l'enseignant : la correction permet l'analyse rapide par les membres siégeant à la commission. Les annotations apportent des précisions indispensables sur l'attitude de l'élève, ses stratégies, ses besoins, les éventuelles aides apportées... et permettent d'analyser les réponses.</p> <p>- les notes ne suffisent pas à conclure sur un éventuel profil SEGPA.</p>
4	Bilan Pédagogique et Educatif	Recense toutes les compétences nécessaires à l'étude du dossier.
5	N°5a et b : PPRE N°5c : bilan RASED si en place N°5f : PAP, PAI si en place	Les difficultés de l'élève ne peuvent s'avérer graves et persistantes qu'après s'être assuré que l'élève n'a pas tiré profit de la mise en accessibilité des apprentissages.
	N°5b : EVALUATIONS REPERES CM2	Elles permettent de connaître le positionnement de l'élève.
	N°5c : travaux d'élèves	<u>Préciser la consigne et l'éventuelle aide apportée</u> : le contexte est indispensable pour donner un aperçu des difficultés de l'élève. Représentatifs des difficultés (ex. excessif : si « difficultés à écrire », ne pas transmettre un document tapé à l'ordinateur) dans un contexte moins anxiogène que les EVA SEGPA.
	N°5d : LPI / livrets / bulletins	Ils complètent la PIECE 4 Bilan pédagogique et éducatif.

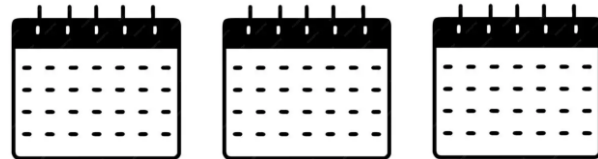
ETAPES DU DOSSIER CDOEASD

ETUDE DU DOSSIER

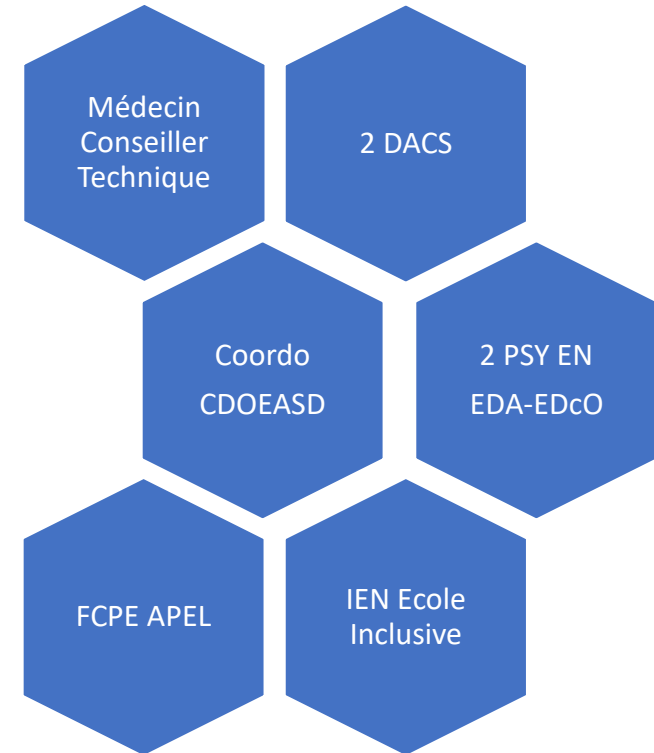


ETUDE DU DOSSIER en sous-commission technique

6 à 7 sous-commissions / 175 dossiers



février – mars - avril

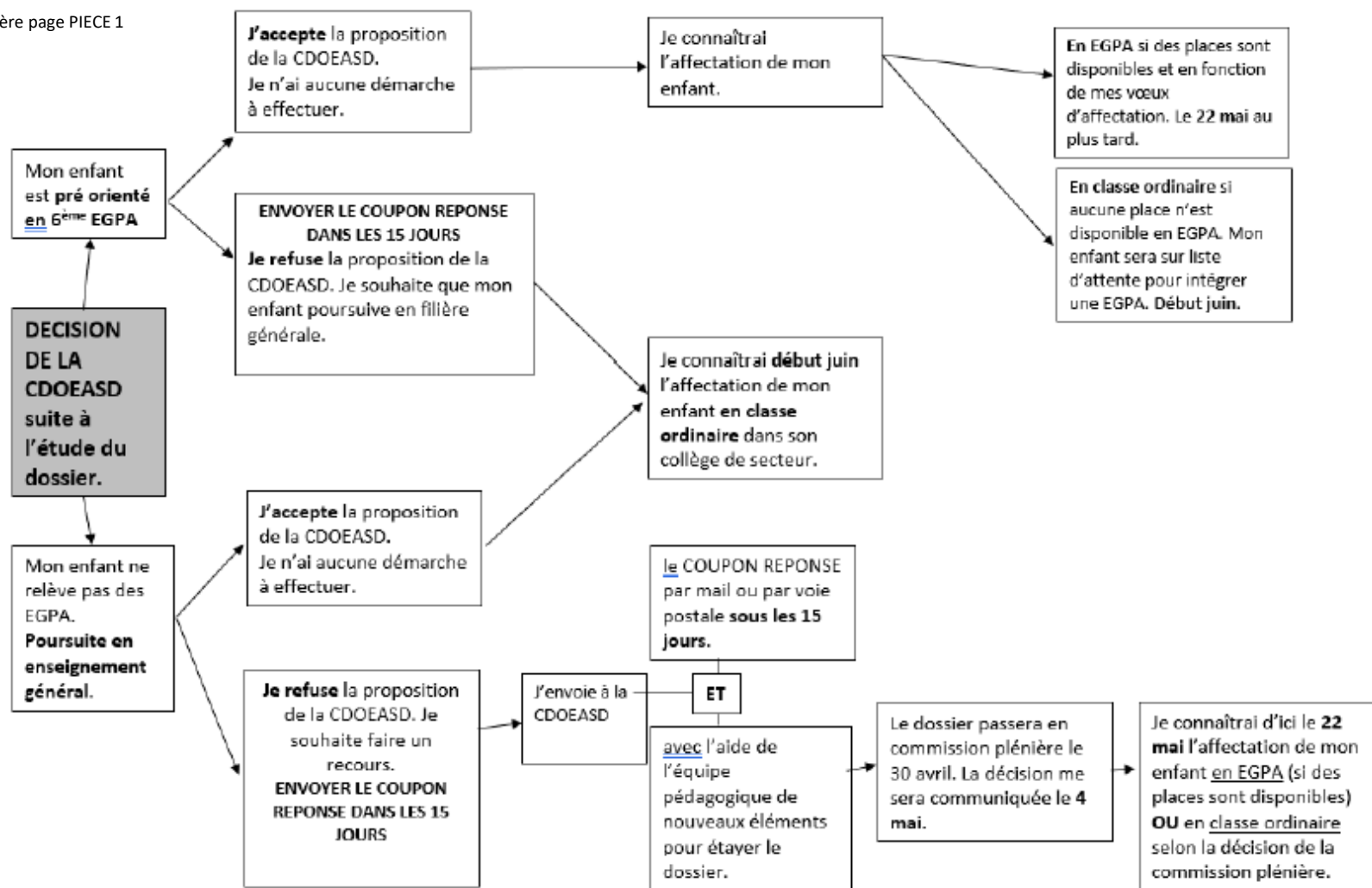


ETAPES DU DOSSIER CDOEASD

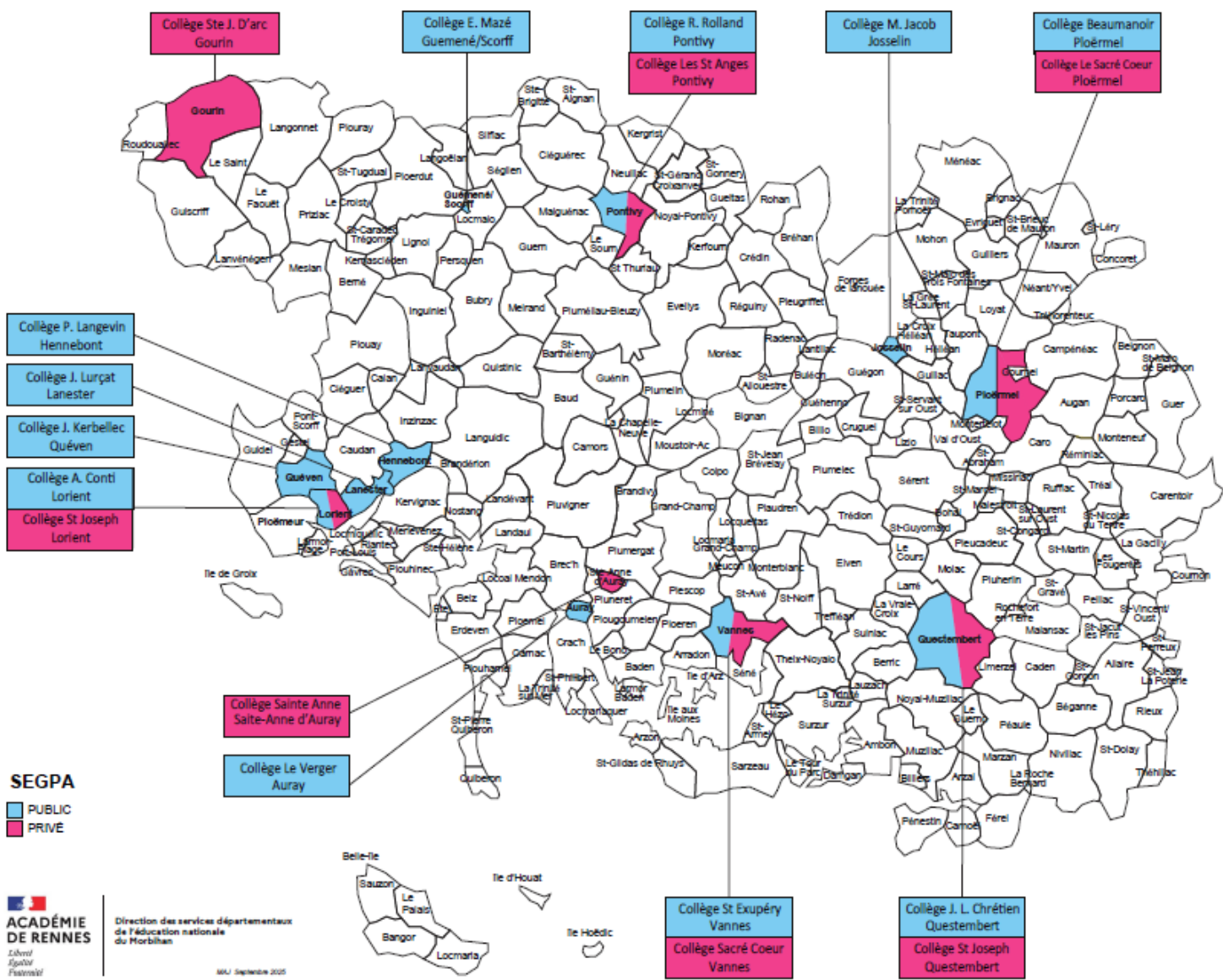
TRANSMISSION DES DECISIONS



Organigramme en dernière page PIECE 1



ZOOM SUR LA SEGPA



Demander les dates aux SEGPA.
 La CDOEASD les communiquera sur le site DSDEN, une fois connues.
 Elles aident de nombreuses familles et élèves à cheminer dans le projet de pré-orientation SEGPA dès le CM1.

ZOOM SUR LA SEGPA

L'équipe pédagogique

Professeurs
de Lycée
Professionnel

DACS
Directeur
Adjoint
Chargé de
SEGPA

Professeurs
des Ecoles
spécialisés

Professeurs
de Lycée
Collège

ZOOM SUR LA SEGPA

Les disciplines enseignées

HORAIRES HEBDOMADAIRES				
Enseignements	6e	5e	4e	3e
Education physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	2 h	2 h	2 h	2 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique	3 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique	3 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique	3 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique	2 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique
Langue vivante	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Sciences et technologie	3 h	4 h 30	3 h	2 h
Découverte professionnelle			6 h	12 h
Module d'aides spécifiques		2 h 30		
Total des enseignements communs (*)	25 h (**)	26 h (***)	28 h (***)	31 h 30 (***)
Soutien pour les élèves rencontrant des difficultés dans la maîtrise des savoirs fondamentaux	Volume horaire fixé par le chef d'établissement dans la limite de 2 heures			

(*) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

(**) S'y ajoute l'accompagnement aux devoirs.

(***) S'y ajoutent l'engagement et la participation des élèves aux projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information. Ces projets donnent lieu à des heures d'enseignement dédiées dans la limite de 18 heures annuelles.

ZOOM SUR LA SEGPA


Un collège plus inclusif

Les élèves de SEGPA peuvent être inclus individuellement en classe ordinaire.

Les élèves de SEGPA peuvent participer à des projets communs avec les élèves de classes ordinaires.

ZOOM SUR LA SEGPA

L'enseignement professionnel

En 4°	En 3°
6h PLUSIEURS CHAMPS PRO  → Découverte champs professionnels	12h UN SEUL CHAMP PRO → Orientation de l'élève
STAGES 2 x 1 semaine - de 14 ans INITIATION OBSERVATION	STAGES 3 x 2 semaines APPLICATION

La durée totale des stages sur les deux ans **ne doit pas excéder 10 semaines**

ZOOM SUR LA SEGPA

SEGPA dans le Morbihan

CLG	Réseau	Principal(e)	DACS	Coordonnées	Ateliers
Jean-Lurcat LANESTER	PU	Mme Corinne DROGOU	Mme Anne LE CORNO	30 bis, rue Larnicol 56601 LANESTER 02 97 76 00 98 ce.0560215E@ac-rennes.fr	HAS HAB
Paul Langevin HENNEBONT	PU	M Grégory GROUHEL	Mme Anne BEIOT	40, rue Emile Zola 56704 HENNEBONT 02 97 85 19 40 ce.05600188@ac-rennes.fr	HAS HAB
Joseph Kerbellec QUEVEN	PU	M Yannick MOELO	M Florent MAHIEUX	40, rue de Gestel 56530 QUEVEN 02 97 05 08 58 ce.0561384a@ac-rennes.fr	HAS HAB
Anita Conti LORIENT	PU	Mme Christine BARSACQ	M David CONREAUX	Rue Monistrol 56321 LORIENT 02 97 37 38 51 ce.0561384A@ac-rennes.fr	HAS HAB
Le Verger AURAY	PU	M Yann LE GRAS	Mme Nathalie CHEVILLON	14, rue du Verger 56406 AURAY 02 97 24 12 03 ce.0560002Y@ac-rennes.fr	HAS ERE
Emile Mazé GUÉMENE s/SCORFF	PU	Mme Karine RASPLAIR	Coordinateur M Arnaud JAFFREZO	Rue Dr Le Calme. 56160 GUÉMENE s/SCORFF 02 97 51 26 81 ce.0561358x@ac-rennes.fr	Classes de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} SEGPA seulement
Max Jacob JOSSELIN	PU	M Tugdual CLAQUIN	M Florent LE BIHAN	Rue du Dr Attila 56120 JOSSELIN 02 97 22 21 61 ce.0560020I@ac-rennes.fr	HAS HAB
Beauanoir PLOËRMEL	PU	Mme Nelly DANET	Mme Maryline ROUAUD	48, rue de Redon 56804 PLOËRMEL 02 97 74 03 61 ce.0560226s@ac-rennes.fr	HAS HAB
Romain Rolland PONTIVY	PU	M Emilien LEMAITRE	Mme Virginie TRUELLE	50, av. R. Rolland 56306 PONTIVY 02 97 25 28 00 ce.0561332U@ac-rennes.fr	HAS HAB ERE
Jean-Loup Chrétien QUESTEMBERT	PU	M Jimmy COURET	M Yves CLAIR	1 rue Suzanne Lenglen 56230 QUESTEMBERT 02 97 26 10 63 ce.0560044U@ac-rennes.fr	HAS HAB ERE
St Eulpiéry VANNES	PU	Mme Béatrice BOURDAIS	Mme Marie-Anne PETIT	1, rue Courbet. 56017 VANNES Cedex 02 97 63 28 54 ce.0560223N@ac-rennes.fr	HAS HAB ERE

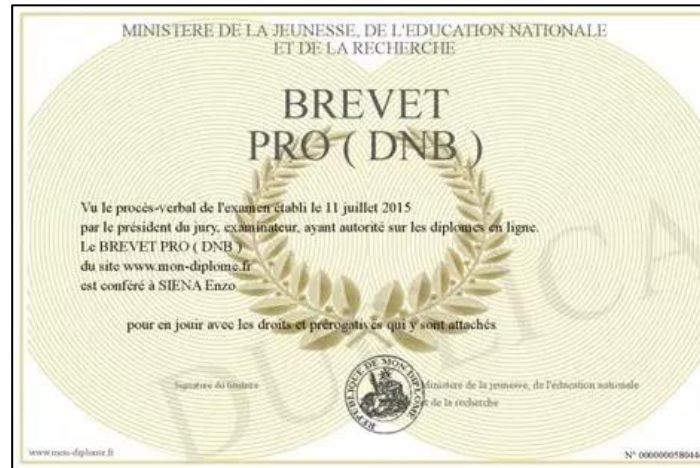
CLG	Réseau	Principal(e)	DACS	Coordonnées	Ateliers
Ste Jeanne d'Arc GOURIN	PR	M Thomas VERGNAULT	Mme Delphine ANDRE	2 rue Penantraon 56110 GOURIN 02 97 23 78 50 ce.0561546B@ac-rennes.fr	HAS HAB
St Joseph La Salle LORIENT	PR	M Marc SUTEAU	M Renan LOPIN	42, rue de Kerguestenen 56100 LORIENT 02 97 37 37 99 ce.0560102G@ac-rennes.fr	ERE HAS
Le Sacré Cœur PLOËRMEL	PR	M Laurent BOUEDO	M Eric ROUSTEAU	4, rue Porte Bergault 56800 PLOËRMEL 02 97 74 01 18 ce.0560108N@ac-rennes.fr	HAS HAB
Les Sts-Anges PONTIVY	PR	M Gabriel LAVOLEE	M Gabriel LAVOLEE	21, rue Jean Marie de la Mennais 53000 PONTIVY 02 97 25 25 30 ce.0560110R@ac-rennes.fr	HAS HAB
St Joseph-La Salle QUESTEMBERT	PR	M Christian LE TOUTOUR	Mme Séverine LE GLEUHER	1, Bd St Pierre BP 20021. 56230 QUESTEMBERT 02 97 26 11 45 ce.0560166B@ac-rennes.fr	Classes de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} SEGPA seulement
Sacré-Cœur VANNES	PR	M François MACE	Mme Gwenhaëlle PEDRONO	13, Amiral Defforges 56000 VANNES 02 97 63 23 51 ce.0560118Z@ac-rennes.fr	HAS HAB
Ste Anne STE ANNE D'AURAY	PR	M Amaury NOSLIER	Mme Mathilde LOTODE	2 rue de Locmaria 56400 SAINTE ANNE D'AURAY 02 97 57 62 84 ce.0561545a@ac-rennes.fr	ERE VDMAG

ZOOM SUR LA SEGPA

Une formation diplômante



Proposé à tous les élèves de SEGPA



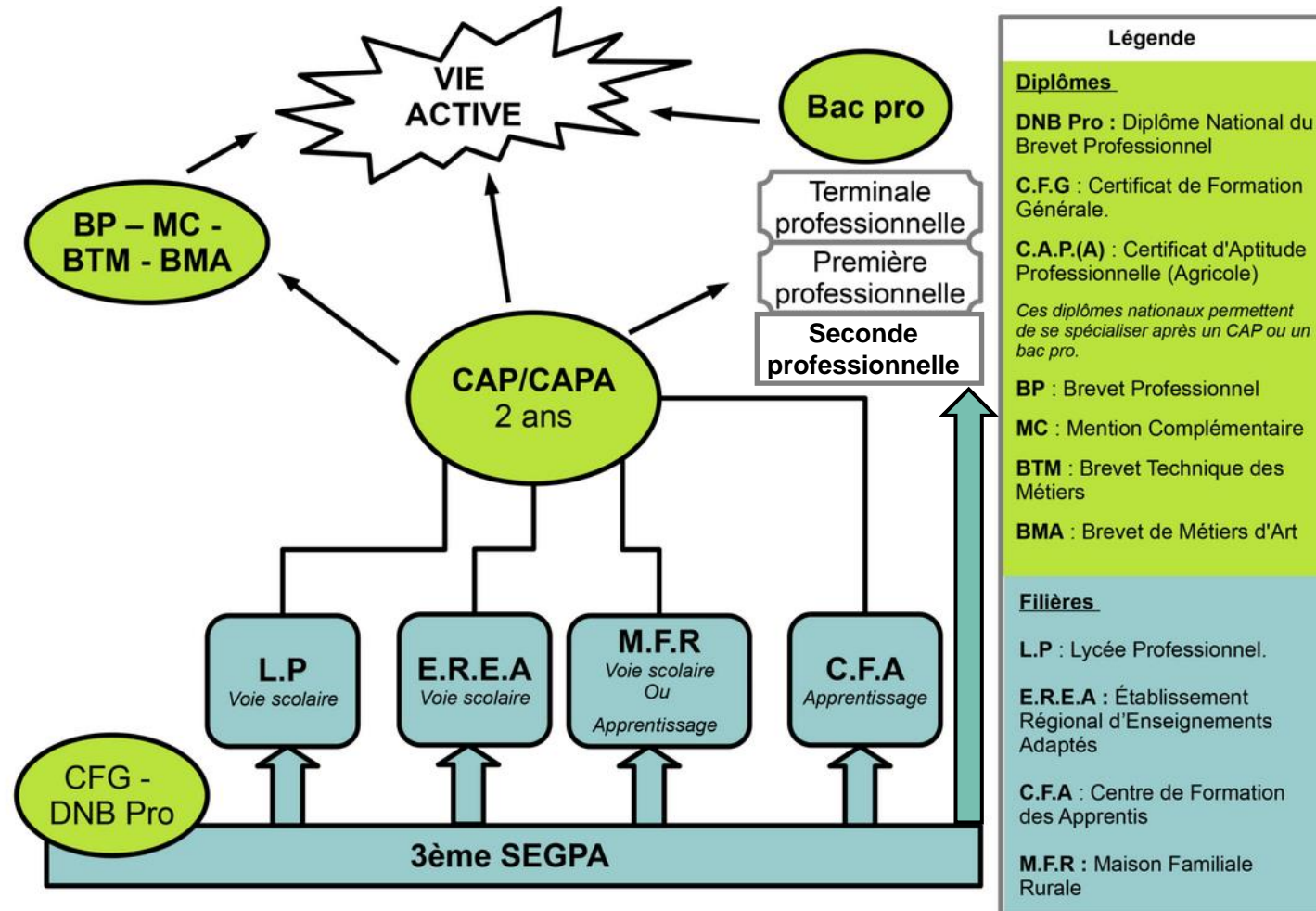
Proposé à certains élèves de SEGPA



Proposé très rarement à certains élèves de SEGPA

ZOOM SUR LA SEGPA

Vers une qualification de niveau 3 : CAP





**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Morbihan

Coordonnatrice Mme Anouck BEAUVARLET

DSDEN

3 allée du général Le Troadec

CS 72506

56019 VANNES Cédex

Tél : 02 97 01 86 00

Ce.0561577k@ac-rennes.fr

Site DSDEN

<https://www.ac-rennes.fr/la-commission-d-orientation-vers-les-enseignements-adaptes-du-second-degre-cdoeasd-122011>